

## Programme de maîtrise – campus de Burnaby

### Questions fréquentes

- Q. Après lecture de la documentation sur les études supérieures, si j'ai encore des questions, qui dois-je contacter?**
- R. Nous vous conseillons de contacter le coordonnateur du programme en question (les noms et les adresses courriels sont indiqués dans la description du programme ou sur le site web) ou les membres de la faculté pour les renseignements concernant le contenu spécifique du programme.
- Q. J'aimerais faire une demande d'admission pour des études supérieures mais la date limite est dépassée. Est-ce que cette date est définitive?**
- R. En général, oui. Votre dossier de demande d'admission doit comporter le cachet de la poste faisant foi de la date ou doit être déposé avant la date limite au bureau des admissions :
- Education Building 8655  
Graduate Programs Admissions  
Faculty of Education  
Simon Fraser University  
8888 University Drive  
Burnaby, B.C.  
Canada V5A 1S6
- Q. L'établissement d'enseignement où j'ai effectué mes études précédentes ne m'enverra pas directement mes relevés de notes.**
- R. Il faut demander à l'établissement d'enseignement postsecondaire d'envoyer vos relevés de notes directement au bureau des admissions (voir adresse ci-dessus). Vous devriez indiquer dans votre demande d'admission que le relevé sera envoyé par l'établissement pour que le bureau des admissions s'attende à le recevoir.
- Q. J'ai un baccalauréat mais mes notes du début ne sont pas très élevées. Comment cela affectera-t-il mon admission au programme?**
- R. Le calendrier de l'université spécifie que la moyenne minimum pour être admis au programme de maîtrise est de 3,0 (ou "B"). Dans des circonstances exceptionnelles, un étudiant ou une étudiante pourrait être admis(e) avec une moyenne moindre, mais avec une expérience approfondie jugée pertinente dans le domaine d'études visé. Cependant, vu la nature compétitive dans la plupart des programmes, les cas sont exceptionnels.
- Q. J'ai terminé mes études de premier cycle il y a déjà quelques temps. Il serait difficile d'obtenir des lettres de référence de professeurs. À qui d'autre pourrais-je demander des références?**
- R. Vous pourriez demander aux personnes en mesure de juger votre compétence académique (par exemple, le responsable du département, le directeur de l'école, etc.)
- Q. Dois-je passer l'examen GRE (*Graduate Record Exam*)?**
- R. Non, le GRE n'est pas exigé actuellement.
- Q. Quand pourrai-je savoir si ma demande d'admission est acceptée par le comité des admissions?**
- R. En général, si votre dossier est complet à la date limite, il faut compter environ deux à trois mois après cette date.
- Q. J'ai des notes exceptionnelles et d'autres qualités. J'ai fait une demande de bourse pour les études supérieures. Est-ce que je serai informé en cas de refus?**
- R. Seulement les étudiants et étudiantes qui obtiennent la bourse seront informés par le Doyen du bureau des études supérieures.

- Q. Y a-t-il des projets d'offrir des études supérieures en dehors de la région du bas Fraser de la Colombie-Britannique?**  
R. Depuis septembre 2009, un programme de M.Ed. en ligne est disponible. Pour plus de renseignements sur les possibilités de programmes en région ou en ligne, vous pouvez contacter le bureau des études supérieures au 778-782-5951 ou visiter notre site web à [www.sfu.ca/educfr/maitrise](http://www.sfu.ca/educfr/maitrise).
- Q. Existe-t-il des programmes en ligne?**  
R. Si vous êtes à l'extérieur du Grand Vancouver, voir notre maîtrise en ligne à [www.sfu.ca/educfr/maitrise](http://www.sfu.ca/educfr/maitrise).
- Q. Quelle est la différence entre les diplômes de M.A. (thèse) et de M.Ed. (travail en cours / examen)?**  
R. Le M.A. nécessite normalement un minimum de 25 crédits de cours et une thèse. Le M.Ed. nécessite un minimum de 35 crédits de cours et un examen de synthèse.
- Q. Combien de temps faut-il pour compléter le diplôme de M.Ed.?**  
R. La plupart des étudiants et étudiantes M.Ed. complètent le programme en deux ans en suivant un cours chaque trimestre d'automne et de printemps et deux cours chaque trimestre d'été.
- Q. Combien de temps faut-il pour compléter le diplôme de M.A.?**  
R. Il faut environ trois ans. Les étudiants et étudiantes prennent un cours par trimestre pendant cinq trimestres suivi d'une période d'environ quatre trimestres durant laquelle ils/elles effectuent une recherche, rédigent et soutiennent une thèse.
- Q. Est-ce que je peux compléter le programme en prenant deux cours par trimestre?**  
R. Normalement, seulement un cours est programmé par trimestre pour le programme. Cependant, vous pouvez possiblement vous inscrire à un cours à option.
- Q. Au programme de maîtrise, serait-il possible de compléter les cours requis en prenant un cours par trimestre?**  
R. Oui, la majorité des étudiants et étudiantes dans le programme de maîtrise en éducation sont des professionnels travaillant à temps plein. C'est une pratique normale pour les étudiants et étudiantes inscrits au programme de prendre un (ou deux) cours pendant les trimestres d'automne et de printemps et peut-être deux cours pendant le trimestre d'été. Pendant les trimestres d'automne et de printemps, la plupart des cours des études supérieures sont offerts tard dans l'après-midi ou le soir. Pendant le trimestre d'été, un cours pourrait être offert la journée.
- Q. Est-il possible d'obtenir mon diplôme d'études supérieures en suivant des cours en été uniquement?**  
R. Non. Pour des raisons administratives, étant donné que la charge de travail des professeurs de la faculté est distribuée sur trois trimestres, il serait impossible de compléter le programme uniquement en été. Aussi, les étudiants et étudiantes des programmes d'études supérieures doivent être inscrits chaque trimestre jusqu'à ce que leur diplôme soit complété.
- Q. Si je prends plus d'un cours par trimestre, est-ce les frais de scolarité seront plus élevés?**  
R. Non. Les étudiants et étudiantes doivent payer le montant des frais de scolarité à plein temps chaque trimestre et peuvent s'inscrire à un, deux ou parfois trois cours par trimestre.
- Q. Si je trouve que les cours sont trop exigeants et que j'ai besoin de prendre congé pour un trimestre, que se passe-t-il?**  
R. Il faut faire une demande à la faculté d'absence pendant la période d'inscription aux cours et obtenir l'accord de votre superviseur. Il y a des frais associés.

**Q. Si je dois m'absenter à cause de maladie ou pour raison familiale, comment dois-je procéder?**

R. Il faut faire une demande d'absence à la faculté pendant la période d'inscription aux cours, obtenir l'accord de votre superviseur et fournir une note du médecin. Il y a des frais associés. Dans des circonstances exceptionnelles (accident, maladie ou responsabilité parentale), vous pourriez être exempté de ces frais.

**Q. Avant l'admission au programme, est-ce que SFU peut valider (accorder des crédits) des cours complétés dans une autre institution?**

R. Oui, il serait possible de faire valider les cours des études supérieures suivis dans une autre institution postsecondaire reconnue. Une description des cours, un syllabus détaillé et un relevé de notes officiel seront exigés pour appuyer cette demande de transfert de notes. Ces cours doivent satisfaire aux exigences du programme et avoir été complétés récemment (dans les deux années précédentes). Ces cours ne peuvent pas avoir compté pour l'obtention d'un autre diplôme et ne peuvent pas avoir été complétés dans le cadre d'une année préparatoire.

La décision finale concernant la validation des crédits revient au directeur des programmes d'études supérieures et au Doyen des études supérieures de l'université.

**Q. Est-ce que je dois avoir un certificat d'enseignant pour être admis dans un programme d'études supérieures?**

R. Non. Cependant, c'est une option à considérer dans votre plan de carrière puisqu'il existe plus d'opportunités pour les personnes détenant un certificat d'enseignement.

**Q. Pourrais-je prendre des cours à d'autres établissements?**

Oui. Une fois admis au programme des études supérieures de SFU, jusqu'à la moitié des cours requis par le programme peuvent être suivis à d'autres établissements, à condition que ces cours: soient comparables académiquement; ne soient pas disponibles à SFU; soient pertinents au programme. En plus, l'étudiant ou l'étudiante doit obtenir l'accord de son superviseur principal, du directeur des programmes d'études supérieures de la faculté, et du Doyen des études supérieures de l'université.

**Q. J'habite loin de l'université et je déménagerai à Burnaby si je suis accepté au programme. Qui dois-je contacter pour les logements?**

R. Une liste à jour de plusieurs types de résidences à proximité du campus est à la disposition des étudiants et étudiantes (<http://sfu.myidealhome.com/>). De plus, il y a des résidences sur le campus (<http://students.sfu.ca/residences/>).

Pour plus de renseignements: 778-782-4201 ou [housing@sfu.ca](mailto:housing@sfu.ca).

**Q. Quel est le coût minimum pour le programme de maîtrise?**

R. Il faut payer au moins six trimestres complets. Si vous complétez le programme en moins de 6 trimestres consécutifs (à plein temps), le minimum ne s'applique pas.

Pour les détails concernant les frais scolaires :

[http://students.sfu.ca/calendar/for\\_students/grad\\_tuition\\_fees.html](http://students.sfu.ca/calendar/for_students/grad_tuition_fees.html)

**Q. Est-ce qu'une séance d'orientation au campus est prévue?**

Oui, les programmes d'études supérieures offrent plusieurs formats d'orientation.

1. Avant le début du premier trimestre d'automne, le bureau du Doyen des études supérieures organise une séance d'orientation générale pour les étudiants et étudiantes des études supérieures de toutes les facultés.
2. Une séance d'orientation aux programmes d'études supérieures de la Faculté d'éducation aura lieu au campus, en général le samedi suivant le début du programme. Cette orientation vous permettra de faire connaissance avec les membres de la faculté.

3. En juillet, un livret "Graduate Student Orientation Handbook" est disponible en ligne. Ce livret décrit la structure administrative du programme et fournit des informations pratiques sur le stationnement, l'accès aux ordinateurs, le logement, l'inscription, etc.
4. Le Bureau des affaires francophones et francophiles organise parfois des ateliers de formation pour les étudiants des programmes en français. Ces ateliers ont lieu durant l'été précédant le premier trimestre du programme.